

Au Conseil Communal de la Commune de  
**SERVION**

Préavis municipal n° 02/2025

**Arrêté d'imposition pour l'année 2026**  
**Rapport de la Commission des Finances**

---

Madame la Présidente  
Monsieur le Vice-président  
Madame et Messieurs les Municipaux  
Mesdames et Messieurs,

La Commission des Finances chargée d'étudier le préavis susmentionné, s'est réunie le 03 juin 2025 dans la composition suivante : Bernard Burri, Frédéric Maffei et Richard Sermier en tant que premier membre dans la fonction de Président-rapporteur pour élaborer ce rapport. La commission des finances a également rencontré ce 03 juin 2025 Monsieur Jérôme Oberson, Syndic qui a répondu à nos questions et a clarifié certains points nécessitant des précisions.

La Municipalité propose, dans un contexte économique toujours marqué par l'incertitude, de maintenir les taux actuels d'imposition afin d'assurer la stabilité financière de la Commune. Seules exceptions notables, l'impôt sur les chiens est revu à la hausse afin de mieux couvrir les frais spécifiques liés à leur gestion, passant ainsi de CHF 50.- à CHF 80.- par chien, et l'impôt sur les divertissements bénéficie d'une clarification sur les exonérations accordées aux sociétés locales. Elle souligne ainsi sa volonté de prudence et d'équité fiscale tout en garantissant les ressources nécessaires à l'équilibre budgétaire communal, ce que la Commission des Finances félicite.

**Conclusion :**

La Commission des Finances estime que les propositions formulées dans le préavis municipal n° 02-2025 sont équilibrées, responsables et appropriées à la situation financière actuelle de la Commune de Servion. En conséquence, elle recommande au Conseil communal d'accepter le préavis tel que présenté.

Les membres de la Commission des Finances :

Président-rapporteur

Richard Sermier

Membre

Bernard Burri

Membre

Frédéric Maffei

Les Cullayes, le 03 juin 2025

---